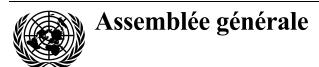
Nations Unies A/56/409



Distr. générale 26 septembre 2001 Français Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 119 de l'ordre du jour
Questions relatives aux droits de l'homme :
situation relative aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

# Situation des droits de l'homme en Afghanistan

## Note du Secrétaire général\*

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale un bref rapport intérimaire sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan établi par M. Kamal Hossain, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, conformément à la résolution 2001/13 de la Commission, en date du 18 avril 2001, et à la décision 2001/249 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 2001.

<sup>\*</sup> Conformément au paragraphe 1, sect. C, de la résolution 54/248 de l'Assemblée générale, le présent rapport est soumis le 26 septembre 2001 pour tenir compte du mandat du Conseil économique et social et de façon que les renseignements qu'il contient soient, autant que possible, à jour.

# Rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan

## Table des matières

		Paragrapnes	Pag
I.	Introduction	1–5	3
II.	Faits nouveaux	6-31	3
III.	Graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international	32-59	8
IV.	Aggravation de la crise humanitaire, privation des droits économiques et sociaux et nécessité d'intensifier l'assistance humanitaire	60–72	12
V.	Conclusions	73–76	16

## I. Introduction

- Le présent rapport est le sixième rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan. Les trois premiers rapports (E/CN.4/1999/40, A/54/422 et E/CN.4/2000/33) ont été soumis après que le Rapporteur spécial se soit rendu à Kaboul et Kandahar et à Islamabad, Peshawar et Quetta, où il s'était entretenu avec des groupes de réfugiés afghans. Le quatrième rapport (A/55/346) a été soumis après qu'il se soit rendu dans la République islamique d'Iran, où il s'était aussi entretenu avec des réfugiés afghans à Meshed et Téhéran. Le cinquième rapport (E/CN.4/2001/43 et Add.1) a été soumis à la Commission après qu'il se soit rendu au Pakistan, en mars 2001, où il avait recueilli les témoignages de réfugiés et d'autres personnes connaissant la situation à Peshawar et Islamabad. Le Rapporteur spécial avait demandé à se rendre en Afghanistan en septembre 2000, puis réitéré sa demande en proposant de s'y rendre en janvier 2001, mais les autorités taliban lui avaient répondu qu'elles ne pouvaient pas le recevoir en raison d'affaires pressantes. Lorsqu'il s'était rendu au Pakistan en mars 2001, le Rapporteur spécial s'était entretenu avec l'Ambassadeur des Taliban au Pakistan, le mollah Abdul Salam Zaeef, auguel il avait renouvelé sa demande de se rendre en Afghanistan. Un visa pour Kaboul lui serait peut-être délivré, lui avait-il répondu, mais l'accès à Bamyan n'était pas possible. Le Rapporteur spécial a envoyé une demande de visa pour le mois de juillet, mais n'a pas reçu de réponse.
- 2. Le Rapporteur spécial s'était rendu d'urgence au Pakistan à la suite d'informations faisant état de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international, notamment d'exécutions sommaires de civils au moment de la reprise du conflit, surtout à Hazarajat. En outre, les arrivées de réfugiés au Pakistan et dans la République islamique d'Iran se seraient intensifiées en raison de l'aggravation de la crise humanitaire. Dans l'additif à son cinquième rapport, il s'était déclaré de plus en plus préoccupé par les informations selon lesquelles des exécutions sommaires, des représailles et des massacres auraient eu lieu ces dernières années du fait que le conflit se poursuivait et que telle ou telle zone était prise et reprise par les parties belligérantes.
- 3. Il ressort de la liste non exhaustive de ces atrocités signalées au cours des quatre dernières années

- qu'elles se sont répétées: Mazar-e-Sharif/Dasht-e-Laili (Sheberghan) en mai 1997, aéroport de Mazar-e-Sharif (Qezelabad) en septembre 1997, Qayzar en décembre 1997, Mazar-e-Sharif en août 1990, vallée de Kanyan en août 1998, Bamyan en mai 1999, plaines de Shamali en août 1999, Khwaja Ghar (province de Takhar) en septembre 1999, Ghosfandi (province de Sar-i-Pul) en janvier 2000, Robatak (province de Samangan) en mai 2000, Taloqan (province de Takhar) en septembre 2000, Yakawlang (province de Bamyan) en janvier 2001, Khwaja Ghar (province de Takhar) en janvier 2001 et Bamyan en février 2001.
- informations faisant état d'exécutions Les sommaires à Yakawlang en janvier 2001, qui provenaient de sources dignes de foi, notamment de déclarations de nombreux témoins oculaires, ont conduit à recommander qu'une enquête plus poussée soit menée afin de recueillir les preuves permettant de déterminer les circonstances exactes dans lesquelles des civils avaient été arrêtés et exécutés et d'identifier les auteurs de ces violations du droit humanitaire international. D'autres exécutions sommaires auraient eu lieu à Yakawlang en mai et juin 2001, alors que l'enquête était en cours. On dispose maintenant de preuves abondantes provenant de sources dignes de foi sur les derniers massacres commis à Yakawlang et aux alentours; on trouvera, dans la partie III du présent rapport, un résumé des conclusions préliminaires.
- 5. La partie II du rapport contient un examen des faits nouveaux survenus en Afghanistan entre mars et août 2001 concernant notamment les efforts déployés en faveur de la paix, la situation militaire, etc. La partie III a trait aux violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire auxquelles donne lieu le conflit armé. La partie IV porte sur l'aggravation de la crise humanitaire, la privation des droits économiques et sociaux et la nécessité d'accroître l'aide humanitaire. La partie V contient les conclusions.

#### II. Faits nouveaux

## A. Visite du Secrétaire général

6. Le Secrétaire général s'est rendu au Pakistan en mars 2001 dans le cadre d'une tournée dans la région d'Asie du Sud; à cette occasion, il s'est entretenu de la situation en Afghanistan avec le Président, le Premier

Ministre et le Ministre des affaires étrangères. Il s'est également entretenu avec le Ministre des affaires étrangères des Taliban, Wakil Ahmad Mutawakkil. Il s'est entretenu avec des réfugiés afghans au camp de Shamshatoo, près de Peshawar, mais n'a pas pu se rendre au camp de Jalozai. Le Secrétaire général a remercié le Pakistan d'avoir accueilli des millions de réfugiés afghans au cours des deux dernières décennies; il a instamment demandé aux autorités pakistanaises d'autoriser ceux qui étaient récemment arrivés à rester dans le pays et a obtenu d'elles qu'elles faciliteraient l'octroi d'une aide d'urgence à près des 80 000 réfugiés du camp de Jalozai; de son côté, l'ONU redoublerait d'efforts pour fournir une assistance aux Afghans en Afghanistan même afin de décourager de nouveaux départs.

Lors de son entretien avec M. Mutawakkil, le Secrétaire général a souligné combien il importait que les Taliban respectent les termes de l'accord du 2 novembre 2000, selon lequel les deux parties au conflit s'engageaient à poursuivre le dialogue sous les auspices du Secrétaire général et à ne pas le rompre unilatéralement tant que tous les problèmes à régler n'auraient pas été résolus. Il a instamment demandé aux Taliban de revenir sur leur décision de ne pas accepter la médiation de l'Organisation des Nations Unies après imposition des sanctions. Le Secrétaire général a souligné que ce n'était que par l'intermédiaire de l'Organisation qu'une solution politique globale pourrait être trouvée. Il a également évoqué la question de la destruction imminente de toutes les statues, dont les statues historiques de Bouddha dans la province de Bamyan, ordonnée par le chef du mouvement des Taliban, le mollah Mohammad Omar, à la suite de la *fatwa* (décret) prononcée par les oulémas afghans. Il avait été instamment demandé qu'il y soit sursis en attendant qu'un groupe d'érudits musulmans de diverses nationalités se soit entretenu avec les oulémas afghans et que divers moyens possibles de transporter les statues hors d'Afghanistan aient été étudiés. M. Mutawakkil a cependant indiqué qu'il s'agissait d'une question interne relevant uniquement de principes islamiques, au mépris de l'opinion d'autres États musulmans et de celle du mufti d'Égypte, qui s'était rendu à Kandahar à ce propos.

# B. Activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan

Le Représentant personnel du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a eu plusieurs entretiens avec les parties belligérantes afghanes avec lesquelles il a étudié la question de l'élaboration d'une liste des points qui pourraient servir de base à des négociations, comme le prévoyait l'accord du 2 novembre 2000. Toutefois, les Taliban ont indiqué que, le Conseil de sécurité se préparant à adopter de nouvelles sanctions contre eux, ils ne pouvaient plus considérer l'ONU comme un arbitre impartial et se refusaient à engager des négociations sous ses auspices. Ils pourraient accepter de se rendre à la rencontre que le Gouvernement ouzbek proposait d'organiser entre les deux parties à la fin de janvier, à condition que l'ONU en soit exclue. Le Gouvernement ouzbek s'y est refusé. Pour le Front uni, toutefois, toute négociation avec les Taliban devait avoir lieu en présence du Représentant personnel du Secrétaire général.

# C. Pourparlers avec les parties belligérantes afghanes

- 9. Les pourparlers avec les deux parties ont été approfondis et ont porté sur un large éventail de questions : situation militaire sur le terrain, perspectives d'un cessez-le-feu et d'un règlement politique, rôle des Nations Unies dans de futures négociations, droits de l'homme, relations des deux parties au conflit avec les pays voisins et d'autres pays, sanctions adoptées par le Conseil de sécurité, programmes politiques respectifs des deux parties et leur conception de la manière dont le conflit afghan pourrait être résolu, leur réaction à la convocation éventuelle d'une *loya girga* extraordinaire et rôle de l'ancien roi dans les contacts avec les groupes afghans non combattants à l'étranger.
- 10. Aucuns pourparlers directs ou indirects n'ont eu lieu entre les deux parties au cours de la période considérée. Les Taliban ont persisté dans leur refus d'engager des négociations avec le Front uni conformément à l'accord écrit du 2 novembre 2000, alléguant qu'ils considéraient l'adoption de la résolution 1333 (2000) comme un manque d'impartialité de la part de l'ONU. Ils ont également refusé une invitation du Gouvernement japonais qui

était prêt à accueillir les deux parties au conflit à Tokyo au mois de mai, au motif que le Représentant personnel du Secrétaire général assisterait à cette réunion.

## D. Contacts avec des Afghans non combattants

11. Le Représentant personnel du Secrétaire général a eu de nombreux contacts avec des personnalités afghanes et des groupes afghans non combattants hors de l'Afghanistan qui sont favorables à la convocation d'une *loya girga* extraordinaire. Le 16 mai 2001, il s'est entretenu avec l'ancien Roi Mohammad Zaher Shah et avec des membres du comité exécutif du Processus de Rome.

# E. Contacts avec les gouvernements intéressés

12. Au cours de la période considérée, le Représentant personnel du Secrétaire général s'est rendu au Kazakhstan, au Turkménistan et dans la République islamique d'Iran et s'est entretenu avec de hauts responsables en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et aux États-Unis d'Amérique.

# F. Situation de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan

- 13. Le Groupe des affaires civiles a continué à s'efforcer de promouvoir la paix et la sensibilisation aux droits de l'homme en Afghanistan en ayant régulièrement des contacts avec les autorités politiques et en suivant l'évolution de la situation politique, économique et social ainsi que de la situation en matière de droits de l'homme dans le pays. Les Taliban ont menacé de fermer les locaux de la Mission en Afghanistan lorsque les sanctions ont été imposées. À l'issue d'un entretien entre le Représentant spécial du Secrétaire général et M. Mutawakkil, le Groupe a pu poursuivre ses activités dans cinq grands centres urbains: Kaboul, Jalalabad, Mazar-e-Sharif, Herat et Kandahar, en plus de Faizabad (dans la région tenue par le Front uni).
- 14. Depuis la mi-mai, dans la partie du territoire tenue par les Taliban, la Mission spéciale est présente uniquement à Kaboul, les Taliban ayant demandé officiellement à la fin du mois d'avril que tous ses

bureaux soient immédiatement fermés, apparemment en représailles contre la fermeture de leur bureau à New York. Le Représentant personnel du Secrétaire général avait reçu l'assurance que la Mission spéciale pourrait reprendre ses activités, mais le comportement ultérieur des Taliban n'a pas répondu à ses attentes. Le bureau de la Mission spéciale à Kaboul, composé d'un spécialiste des affaires politiques et de deux spécialistes des affaires civiles, reste ouvert. Les spécialistes des affaires civiles qui étaient en poste à Herat, Jalalabad, Kandahar et Mazar-e-Sharif ont été transférés à Islamabad, d'où ils se rendent régulièrement à Peshawar et à Quetta, où sont concentrés de grands nombres d'Afghans, et dans les zones tenues par le Front uni, dans le nord-est. Un bureau auxiliaire a été ouvert dans la vallée de Panjshir.

## G. Autres faits nouveaux

- 15. En avril 2001, les Taliban ont licencié près de 9 000 fonctionnaires soupçonnés d'avoir été liés au Gouvernement de l'ancien Président Najibullah.
- 16. Le 16 avril, le Président du Conseil des ministres des Taliban, le mollah Mohammad Rabbani, considéré comme le deuxième en importance des dirigeants du mouvement après le mollah Omar, est décédé à Islamabad, des suites d'une longue maladie.
- 17. En mai, selon une information parue dans la presse des Taliban, le Ministre de la promotion de la vertu et de l'élimination du vice aurait déclaré que les Taliban envisageaient d'obliger les non-musulmans à porter un signe distinctif sur leurs vêtements, pour les différencier des musulmans de façon à éviter qu'ils ne soient importunés par les brigades de la promotion de la vertu et de l'élimination du vice, qui veillent à ce que les hommes ne se taillent pas la barbe et se rendent à la mosquée à l'heure de la prière.
- 18. En application de la politique d'islamisation officielle des Taliban, les programmes d'enseignement pour la nouvelle année scolaire accordent une place plus importante aux matières se rapportant à l'islam. En juillet, les Taliban ont interdit l'utilisation de l'Internet et l'importation d'une trentaine d'articles, au nombre desquels les instruments de musique, les jeux d'échecs, les cartes à jouer, les bandes magnétiques, le vernis à ongles et les cravates.

- 19. Le Haut Commissaire pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, s'est rendu en Afghanistan, dans la République islamique d'Iran et au Pakistan. Il a eu des entretiens avec le Président de l'État islamique d'Afghanistan ainsi qu'avec le Ministre des affaires étrangères des Taliban et a proposé que soit déclaré un de pour cessez-le-feu six mois des raisons proposition a humanitaires. Sa été accueillie favorablement par M. Rabbani, mais rejetée par les Taliban.
- 20. Le 4 mai, une explosion a tué un religieux iranien sunnite dissident et plusieurs civils, dans une mosquée, à Herat. Un groupe de ressortissants locaux s'est ensuite attaqué au consulat général d'Iran dans cette ville. Le consulat a été mis à sac et son personnel évacué.
- 21. Pendant la période qui fait l'objet du présent rapport, l'ancien Roi d'Afghanistan, Zahir Shah, a envoyé des délégations dans la Fédération de Russie, aux États-Unis et au Royaume-Uni. À la mi-juin, le Département d'État des États-Unis a publié les résultats d'un sondage effectué auprès d'environ 5 000 Afghans dans 27 provinces d'Afghanistan, d'où il ressort que près de 50 % des personnes interrogées considéraient que Zahir Shah est le dirigeant le mieux placé pour résoudre les problèmes que connaît l'Afghanistan à l'heure actuelle. Aucune des autres afghanes mentionnées dans personnalités questionnaire n'a recueilli plus de 11 % des suffrages.

# H. Faits nouveaux concernant l'Afghanistan dans le domaine international

- 22. La situation en Afghanistan a fait l'objet de contacts au niveau gouvernemental pendant la période sur laquelle porte le présent rapport. Fin avril, les Gouvernements iranien et pakistanais ont déclaré, lors d'entretiens officiels, qu'il n'y avait pas de solution militaire au conflit afghan et que les deux parties belligérantes devraient se réunir afin de mettre en place un gouvernement largement représentatif.
- 23. Dans leur déclaration du 15 juin concernant la création de l'Organisation de coopération de Shanghai, les Présidents chinois, kazakh, kirghize, russe, tadjik et ouzbek sont convenus de coopérer étroitement en vue d'appliquer la Convention de Shanghai pour la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme, et

- de mettre en place une structure antiterroriste régionale, qui aura son siège à Bichkek.
- 24. Le Groupe de travail États-Unis-Fédération de Russie sur l'Afghanistan, présidé par le Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, Richard Armitage, qui s'est réuni à Washington les 24 et 25 mai, a conclu que la situation en Afghanistan, notamment l'appui apporté par les Taliban au terrorisme, restait une menace pour les intérêts des deux pays ainsi que pour la stabilité régionale et internationale, que seule une solution politique pourrait permettre de rétablir la paix en Afghanistan et qu'il appuierait toute nouvelle mesure tendant à mettre en place un mécanisme propre à faire respecter les sanctions imposées par les Nations Unies.
- 25. Lors du sommet qu'ils ont tenu à Gênes en juillet 2001, les dirigeants des pays membres du Groupe des pays les plus industrialisés se sont de nouveau déclarés préoccupés par la menace terroriste grandissante venant d'Afghanistan, ont exhorté les Taliban à respecter les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) du Conseil de sécurité et exprimé leur soutien en faveur des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs pour instaurer un processus de paix, soit par voie de négociations politiques entre les parties afghanes, soit au moyen d'une *loya jirga*.
- 26. Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur les répercussions humanitaires des mesures imposées à l'Afghanistan par les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) du Conseil de sécurité, que lui avait présenté le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le Président du Conseil de sécurité d'alors, M. Wang Yingfan (Chine), a publié un communiqué de presse sur l'Afghanistan dans lequel les membres du Conseil prenaient note des conclusions et des recommandations contenues dans le rapport, notamment du fait que les sanctions avaient peu de conséquences sur la situation humanitaire et c'était surtout à cause du conflit qui se poursuivait que la situation humanitaire se détériorait. Ils notaient également que le système d'exceptions au régime des sanctions mis en place pour des raisons humanitaires fonctionnait bien d'une manière générale et félicitaient le Comité des sanctions d'avoir cherché à le rendre plus efficace. Ils se déclaraient préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire, demandaient à la communauté internationale de continuer de contribuer généreusement, et insistaient sur la nécessité d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel

humanitaire et le bon déroulement des opérations humanitaires.

- 27. Le 30 juillet, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1363 (2001), dans laquelle il priait le Secrétaire général de créer, dans un délai de 30 jours et pour une période de même durée que celle de l'application des mesures figurant dans la résolution 1333 (2000), un mécanisme aux fins de :
- a) Suivre la mise en oeuvre des mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000);
- b) Offrir une assistance aux États limitrophes du territoire afghan contrôlé par les Taliban et à d'autres États, selon qu'il conviendra, pour renforcer leurs capacités en ce qui concerne l'application des mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000);
- c) Rassembler des informations sur toute violation des mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000), évaluer ces informations, les vérifier dans la mesure du possible, faire rapport et formuler des recommandations à leur sujet.

Le mécanisme de suivi serait constitué :

- a) D'un groupe de suivi composé au maximum de cinq experts, dont un président établi à New York et qui sera chargé de surveiller l'application de toutes les mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000), notamment dans le contexte des embargos sur les armes, de la lutte contre le terrorisme et des législations connexes et, compte tenu des liens qui existent entre les achats d'armes, le financement du terrorisme, le blanchiment de l'argent, les transactions financières et le trafic des drogues; et
- b) D'une équipe d'appui à l'application des sanctions, coordonnée par le Groupe de suivi et composée au maximum de 15 membres spécialistes, entre autres, des questions relatives aux douanes, à la sécurité des frontières et à la lutte contre le terrorisme dans les États mentionnés au paragraphe 2 de la résolution (à savoir les États limitrophes du territoire afghan contrôlé par les Taliban), agissant en pleine consultation et en étroite coopération avec ces États.

#### I. La situation militaire

- Des combats n'ont cessé d'avoir lieu sur l'ensemble du territoire afghan depuis le début de l'année, mais les hostilités se sont nettement intensifiées depuis le début du mois de mai, les deux parties continuant de renforcer leurs positions dans la province de Takhar, dont la capitale est Talogan. Début mai, des combats ont éclaté dans la gorge de Farkhar, à l'est de Talogan, et début juin les Taliban ont lancé une importante offensive dans le district de Chal et la gorge de Farkhar. Le Front uni, pour sa part, a attaqué Talogan en juin à partir de Khwajaghar, mais sans succès. À part les échanges de coups de feu, qui sont restés nourris, les combats ont diminué d'intensité au cours des deux premières semaines de juillet, ce qui a permis aux deux parties de se regrouper et d'acheminer des renforts. Les combats ont repris au sud de Talogan le 19 juillet, mais ont à nouveau diminué d'intensité au bout de deux jours. Bien que les territoires tenus par les deux parties aient été légèrement modifiés le long de la ligne d'affrontement, aucune avancée majeure n'a été réalisée par l'une ou l'autre d'entre elles.
- 29. On s'attend à ce que les combats reprennent et s'intensifient au sud et au nord de Talogan, étant donné que les deux parties ont déployé des forces importantes au nord de la principale ligne d'affrontement. Les Taliban recommenceront sans doute à attaquer au nord de cette ligne dans le but de couper la route d'approvisionnement du Front uni, qui part d'un poste situé sur la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, au nord de Dasht-i-Qala et de prendre la gorge de Farkhar, corridor stratégique menant à Badakshan, où le Front uni a sa capitale. Ce dernier cherchera probablement surtout à défendre la gorge de Farkhar ainsi que Khwajaghar et Dasht-i-Qala, et à reprendre Taloqan. Il y a également eu des échanges de tirs réguliers entre Taliban et membres du Front uni sur les îles de l'Amou-Daria, près d'Emam-e Saheb, à proximité de la frontière avec le Tadjikistan, où se trouvent environ 10 000 personnes déplacées, et, parmi elles, des combattants du Front uni.
- 30. Les forces dirigées par le général Dostum, qui serait revenu en Afghanistan en avril, sont basées dans la province de Sar-e Pul. Après avoir lancé sans succès une attaque dans la province de Balkh, elles concentrent désormais leurs opérations dans les provinces de Badghis et de Faryab, jusqu'à présent sans succès. L'ancien gouverneur de Herat, Ismail

Khan, serait arrivé dans la province de Ghor en mai et il y a effectivement renforcé sa position, coupant les routes menant à Chaghcharan.

31. Les forces du dirigeant du Hezb-e Wahdat, Karim Khalili, ont continué d'opérer dans la province de Bamyan. Elles ont pris et perdu à plusieurs reprises la ville de Yakowlang, qui, après avoir été détruite par les Taliban, a été reprise par le Hezb-e Wahdat qui la tient toujours depuis le 11 juin. Les Taliban auraient installé leurs positions à l'est de la ville de Bamyan.

# III. Graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international

- 32. Dans son cinquième rapport à la Commission des droits de l'homme, le Rapporteur spécial a appelé l'attention sur de nombreuses informations reçues, qui avaient déjà été signalées par le porte-parole du Secrétaire général et qui faisaient état d'exécutions sommaires de civils effectuées par les Taliban dans le district de Yakawlang (province de Bamyan); ces exécutions dont le nombre était estimé entre une et plusieurs centaines avaient eu lieu en même temps que des arrestations collectives, principalement dans des villages situés autour de Nayak. Le 19 janvier 2001, le Secrétaire général a publié une déclaration dans laquelle il se disait préoccupé par « les nombreux comptes rendus terrifiants » indiquant que des civils avaient été délibérément pris pour cibles et assassinés à Yakawlang, et appelait les Taliban à prendre des mesures immédiates pour « contrôler leurs forces », ajoutant qu'une « enquête devait être menée d'urgence » et que les responsables devaient être « traduits en justice ». Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans sa déclaration publiée le 16 février 2001, a demandé une enquête internationale au sujet des massacres et autres graves violations commis par les belligérants en Afghanistan, y compris les exécutions sommaires signalées à Yakawlang.
- 33. Ayant pris connaissance de ces informations, le Rapporteur spécial s'est rendu d'urgence au Pakistan en mars 2001, où il a pu rassembler des preuves fiables d'exécutions sommaires et de massacres commis en janvier 2001 à Yakawlang, confirmant les informations contenues dans le rapport publié par Human Rights Watch le 19 février 2001. Un additif au cinquième

- rapport a été présenté appelant l'attention sur des opérations de ratissage de maison en maison qui auraient été organisées entre le 8 et le 12 janvier 2001 pour rassembler les civils de sexe masculin, après que des forces des Taliban eurent atteint le centre du district de Nayak, le 8 janvier au matin. Les hommes ainsi rassemblés avaient été fait prisonniers et beaucoup d'entre eux auraient été exécutés. Plusieurs sites d'exécution et des fosses communes avaient été identifiés, de même que certains des commandants impliqués dans l'opération de Yakawlang.
- 34. Le cinquième rapport faisait état préoccupation largement partagée : au cours des dernières années, la poursuite du conflit et le contrôle de certaines zones en alternance par les parties en guerre s'étaient traduits par des massacres de civils, notamment des assassinats et des exécutions sommaires commis en représailles. Le caractère répétitif des massacres mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus exigeait que la communauté internationale prenne des mesures efficaces de prévention. Il semblait que l'impunité dont bénéficiaient jusque-là commanditaires et les auteurs des massacres avait contribué à un mépris total du droit humanitaire international et à de graves violations des droits de l'homme. Afin d'empêcher de telles atrocités, une initiative internationale s'imposait pour étayer et dénoncer ces agissements, appliquer des mesures efficaces pour empêcher les livraisons d'armes et l'apport d'appui financier extérieur, y compris l'établissement de liens avec les trafiquants de drogues, et dénoncer et traduire en justice les responsables de crimes de guerre, de manquements au droit humanitaire international et de violations graves des droits de l'homme. Il a été souligné qu'une coopération internationale était nécessaire pour faire cesser l'impunité et appliquer le principe de responsabilité; il fallait à cet effet mettre au point des mécanismes permettant d'effectuer des enquêtes complètes afin de rassembler des preuves et d'identifier les responsables en vue de les traduire en justice.
- 35. Compte tenu du fait qu'il y avait suffisamment d'éléments disponibles pour une enquête plus complète du massacre de Yakawlang, il a été recommandé de procéder rapidement en vue d'établir les circonstances exactes au cours desquelles des civils avaient été arrêtés et exécutés, ainsi que d'identifier les coupables. Il a été également noté que les enquêteurs seraient peut-être en mesure de rassembler des preuves

sérieuses auprès de témoins oculaires et grâce à des visites sur les sites des exécutions et des fosses communes.

36. Des enquêtes de suivi ont été entreprises ultérieurement sous la direction du Rapporteur spécial et elles ont non seulement confirmé les rapports de Human Rights Watch et d'autres sources fiables, y compris des témoins oculaires, mais aussi donné des preuves concernant d'autres atrocités, similaires à de nombreux égards à celles de janvier 2001, survenues lorsque les Taliban avaient repris Yakawlang en mai et juin 2001. Ces enquêtes ont permis d'obtenir un compte rendu plus détaillé des massacres commis à Yakawlang en janvier 2001, ainsi que des exécutions sommaires et des ravages causés par des incendies et des pillages en mai et juin; ce compte rendu est présenté ci-après.

#### Massacre de Yakawlang, janvier 2001

- 37. La ville de Yakawlang, qui était sous contrôle des Taliban, a été reprise par les forces de Hezb-e Wahdat, conduites par Karim Khalili, du Front uni, à la fin du mois de décembre 2000. Les forces des Taliban ont lancé une offensive pour reprendre le contrôle de Yakawlang le dimanche 7 janvier 2001. Elles ont tout d'abord rassemblé des forces dans le centre de Bamyan, puis ont avancé vers Ferooz Bahar sans rencontrer de résistance. Le 6 janvier, les habitants de Yakawlang ont entendu des hélicoptères atterrir à Ferooz Bahar. Les forces des Taliban ont attaqué Khotal Suhaq dans la nuit du 6 au 7 janvier, et après avoir annihilé la défense, ont avancé vers Nayak. Le 7 janvier, Khalili a retiré toutes ses forces de Nayak. Les Taliban sont entrés dans la ville vers 16 heures le 7 janvier 2001.
- 38. L'attaque des Taliban a causé peu de déplacements de populations, en partie parce qu'il y avait eu peu de signes précurseurs mais aussi parce que les habitants avaient espéré qu'ils ne seraient pas la cible de violences. Par ailleurs, c'était le milieu de l'hiver et des chutes de neige avaient bloqué les routes.
- 39. Après avoir pris le contrôle de Nayak, les commandants des Taliban se sont installés dans les principaux bâtiments publics du centre du district et ont envoyé des équipes de ratissage dans un rayon d'environ 10 kilomètres. Ces équipes ont ratissé les villages situés dans la vallée centrale de Nayak et de Darra Ali. Au cours des trois jours suivants (du lundi

- au mercredi), elles ont rassemblé les civils de sexe masculin au centre du district où, sous la supervision des commandants des Taliban, ils ont été séparés en fonction de leur âge. Les plus âgés ont été retenus un ou deux jours, les jeunes ont été condamnés à mort par fusillade.
- 40. Les deux principaux endroits où les détenus ont été exécutés par un peloton d'exécution étaient le centre-ville de Nayak et les alentours de Qala Arbab Hassan, à l'ouest de Nayak.
- 41. En plus des hommes rassemblés par les Taliban et ramenés au centre, un groupe au moins de civils originaires de Kata Khana et Bidmushkin a volontairement contacté les Taliban à Nayak pour s'assurer de la sécurité de leurs villages respectifs. Certains d'entre eux ont également fini devant le peloton d'exécution.
- 42. Les troupes des Taliban effectuant des opérations de ratissage et de rassemblement ont causé de nombreuses violences et ont tué plusieurs autres civils près de chez eux, avant même d'atteindre le peloton d'exécution. Selon plusieurs témoignages, certaines victimes ont été torturées avant d'être exécutées, en particulier à coups de baïonnette ou mutilées à coups de couteau. On a signalé au moins un cas de mutilation du corps d'une victime du peloton d'exécution, qui a été écorchée vive.
- 43. Les Taliban ont ordonné aux hommes plus âgés qui avaient échappé au peloton d'exécution de participer au chargement des cadavres dans des camions et d'empiler les corps comme des bûches (« kode »). Les principales piles de cadavres ont été édifiées à proximité de Qala Arbab Hassan Khan. Des piles plus petites ont également été signalées dans le centre de Nayak. Les cadavres ont ainsi été exposés pendant environ trois jours.
- 44. La plupart de ces assassinats semblent avoir été commis sans discrimination, en ce sens que tous les hommes adultes des zones ratissées ont été rassemblés et emmenés pour être exécutés. Même des personnalités locales qui avaient précédemment coopéré avec les Taliban et supposaient que cela garantirait leur protection ont été tuées pendant ces trois jours. Les partisans des Taliban ainsi assassinés sont notamment Karaman, qui opérait dans la clandestinité pendant l'occupation de Yakawlang par Khalili, et Chaman Zohar, le trésorier de Sufi Ghardezi, ainsi que les fils d'Ahmad Harbab. Karaman était un

haut commandant militaire hazara dans les rangs des Taliban; il avait commandé des troupes pour ces derniers dans l'offensive sur Bamyan et Shamali en 1999 et était le dernier à défendre Yakawlang le 28 décembre 2000. Sutani, huit soldats et lui-même avaient été abrités pendant deux jours à Darra Ali, après que Khalili eut pris le contrôle de Yakawlang. Il a été tué par balle le mardi 9 janvier alors qu'il se rendait à pied de Surbolak à Darra Ali.

- 45. Alors que certaines des victimes étaient des combattants, des preuves montrent de façon indéniable que la population civile était la cible de ces attaques.
- 46. Ces preuves montrent que les tueries de janvier peuvent se classer en quatre grandes catégories :
- a) Arrestations massives de civils de sexe masculin à la suite desquelles les victimes ont été fusillées par un peloton d'exécution;
- b) Assassinats aveugles, au cours desquels des groupes d'individus (plus réduits) ont été arrêtés et tués sur place;
- c) Tueries commises pendant des opérations de ratissage, au cours desquelles des individus, généralement arrêtés chez eux, ont été exécutés sur le champ;
- d) Torture et meurtres ciblés de combattants faits prisonniers.

## a) Arrestations massives de civils de sexe masculin suivies de leur exécution par un peloton d'exécution

47. La majorité des victimes, plus d'une centaine, appartiennent à cette catégorie. Parmi les victimes, on peut mentionner une cinquantaine d'hommes de Darra Ali fusillés par un peloton d'exécution à Qala Mohammad Hassan Khan le 8 janvier, après avoir été arrêtés le même jour et avoir été sélectionnés (dans le cadre d'une opération visant à séparer certains hommes âgés et handicapés de la majorité) au siège opérationnel des Taliban au centre de Nayak; 11 habitants de Mindayak fusillés par un peloton d'exécution au même endroit le 8 janvier, après avoir été arrêtés le même jour; 22 habitants de Kata Khana arrêtés la nuit précédente; 10 membres d'un groupe de personnes âgées originaires de Kata Khana qui tentaient de se rendre aux Taliban, arrêtés le 8 janvier et fusillés par un peloton d'exécution au centre de Nayak, à la suite d'une sélection effectuée au siège opérationnel du

centre de Nayak; quelque 13 hommes âgés originaires de Bedmushkin qui, comme ceux de Kata Khana, voulaient se rendre aux autorités des Taliban et ont été exécutés le 8 janvier après avoir été sélectionnés au siège opérationnel, et trois autres habitants de Bedmushkin qui ont été tués par un peloton d'exécution près du croisement de Qurghan. D'autres habitants d'Akhundan, Kata Khana et Kushkak seraient également parmi les victimes d'exécutions sommaires. Le processus de sélection était dirigé par le commandement opérationnel des Taliban, dans certains cas, avec la participation de membres non afghans des forces des Taliban. Certaines des fusillades par peloton d'exécution ont également été supervisées par le commandement opérationnel des Taliban.

# b) Meurtres aveugles commis par les combattants sur leur passage

48. Les combattants ont tué aveuglément quelque 17 civils sur leur passage : trois commerçants de Behsud, neuf de Mindayak, deux de Kotal Surhak et quatre au pied des hauteurs de Sarbolagh.

# c) Tueries commises au cours d'opérations de ratissage

49. Des opérations de ratissage ont donné lieu à sept incidents au cours desquels 11 civils ont été exécutés sommairement, dans certains cas après avoir été passés à tabac et torturés. Une des victimes aurait été battue à mort et une autre brûlée vive.

# d) Torture et meurtres ciblés de combattants faits prisonniers

- 50. On sait qu'au moins trois hommes des forces du Front uni que les Taliban avaient fait prisonniers ont été torturés et tués. Le commandant du Front uni Ustad Faqoor et son garde du corps ont été ligotés et torturés avant d'être tués les 6 et 7 janvier, et Dagerwal Hayatollah, qui avait été fait prisonnier, a subi des tortures avant son exécution sommaire, le 22 janvier.
- 51. Selon certaines indications, il faudrait ajouter à ce total de 130 tués une cinquantaine de personnes massacrées entre le 7 et le 22 janvier 2001. La plupart des meurtres ont eu lieu le 8 janvier, mais un certain nombre d'exécutions ont également eu lieu le 22 janvier, bien qu'une amnistie ait été proclamée le 10 janvier et qu'un haut responsable des forces des Taliban ait fait savoir qu'il avait reçu l'autorisation de

procéder à des exécutions pendant sept jours, mais que ce délai avait ensuite été réduit de quatre jours.

#### Mode de déroulement des opérations de ratissage et des exécutions sommaires

- 52. Les opérations de ratissage ont été le fait de plusieurs groupes des forces des Taliban. Ces groupes étaient censés être à la recherche d'hommes et d'armes, mais il a été signalé qu'ils se sont introduits dans les maisons, où ils ont terrorisé des femmes et des filles et se sont souvent livrés à des pillages, emportant de la nourriture et des objets de valeur. Il semble également qu'ils aient forcé l'entrée de maisons inoccupées pour les piller. Selon certains témoignages, ces groupes comprenaient des Pachtous et des Tadjiks mais n'étaient pas composés uniquement d'Afghans. Parmi les hommes qui conduisaient les opérations de ratissage, certains auraient taxé les chiites de noncroyants et d'infidèles, alors que la population de Yakawlang est en majorité chiite.
- 53. Les pillages ont été nombreux et se sont déroulés publiquement. Étant donné leur ampleur et la manière dont ils ont été exécutés, il semble peu probable qu'ils se soient produits à l'insu des chefs Taliban. De toute évidence, les opérations de ratissage ont été conduites avec violence et brutalité et les Taliban ont semé la mort sur leur passage et au cours de leurs recherches. Ainsi, une personne a été battue à mort à Kata Khana, une autre brûlée vive à Bedmushkin. D'autres ont reçu des coups de baïonnette ou ont été mutilées, et on compte au moins une personne écorchée vive, un garçon de Bedmushkin. Les prisonniers ont été torturés : ils ont notamment été passés à tabac à coups de crosse de fusils, fouettés au moyen de câbles électriques ou contraints de rester pieds nus dans la neige pendant de longues périodes.

## Meurtres et autres traitements cruels à l'encontre de civils à Yakawlang en mai et juin 2001

54. Les forces des Taliban ont repris le contrôle de Yakawlang entre le 5 mai et le 3 juin 2001. Au cours de ces quatre semaines, des patrouilles de Taliban ont été envoyées au centre et au nord de Yakawlang, jusqu'à Daga. Selon les informations reçues, une trentaine de civils ont été tués durant cette période, dont cinq personnes de Shorshurey, cinq de Dahen Kanak, trois de Nytaq, trois de Tang Sapidak et les autres de Gardan Andba, Sange Safedak, Khushdarra et Ghoor Shorea.

- Après avoir perdu le district, les Taliban ont lancé depuis Kaboul des raids aériens sur le centre du district de Nayak. Le 9 juin des forces des Taliban dirigées par le commandant Dadullah ont pris la tête d'une colonne de 150 à 200 camionnettes, le gros des troupes étant constitué de non-Afghans. Dans leur progression vers Nayak, ils s'en sont pris aux biens des civils, incendiant les bazars et les habitations qui se trouvaient sur leur chemin dans les trois parties ouest du district de Bamyan, à savoir Shahigan, Shibatoo et Kharghanatoo. Les forces du Hezb-e Wahdat (Front uni) ayant de nouveau reculé sans offrir une grande résistance, les forces des Taliban on pu pénétrer dans la ville de Nayak où elles se sont livrées à des destructions massives, incendiant la plus grande partie de la ville, notamment 800 boutiques du vieux et du nouveau bazars, un lycée, un hôpital et une mosquée. Selon les renseignements obtenus, elles auraient pillé des maisons avant d'y mettre le feu. Elles auraient également lancé des raids sur d'autres villages qu'elles auraient incendiés : on signale jusqu'à 500 maisons brûlées dans la vallée de Darra Ali et dans les villages de Tajikan, Dahani Khanak et Zareen. Ces opérations se sont semble-t-il accompagnées de bombardements aériens, et des hélicoptères de combat ont tiré sur les populations civiles réfugiées dans les pâturages des hauts plateaux. Des chars ont également été positionnés sur les hauteurs de Hauz Shah, d'où ont été conduits des bombardements à longue distance contre les civils qui se trouvaient dans les pâturages d'été de Qoibaba et aux environs de Siabumak et Sulimani. On signale également des détentions arbitraires et des exécutions sommaires de civils dans les zones empruntées par les Taliban lors de leur progression vers Nayak. Quoique cette information demande un supplément d'enquête, il semblerait que 60 personnes aient été amenées dans le centre de Bamyan pour y être exécutées; une cinquantaine de personnes auraient été prises dans une rafle à Shah-e Dan, et 42 auraient été capturées à Shibatoo, Band-e Amir, Sar-e Qol et Dahani Khanak et emmenées à Khourghanatoo.
- 56. Tout porte à croire que les violences à l'encontre des civils telles que celles qui sont décrites dans le présent rapport sont largement répandues et systématiques. Étant donné la nature de ces violences, la façon de procéder, ainsi que la structure générale et le fonctionnement de l'autorité militaire des Taliban, il apparaît nécessaire d'enquêter sur le rôle et la responsabilité de ceux qui occupent les plus hauts échelons du commandement.

#### La crise de l'impunité

- 57. Face aux massacres récents de Yakawlang, il est urgent de prendre des mesures efficaces pour éviter que de tels événements ne se reproduisent. Le conflit armé qui se poursuit grâce au soutien militaire et matériel que les parties afghanes reçoivent de l'étranger se caractérise par des massacres fréquents qui constituent des violations flagrantes des droits de l'homme et des transgressions du droit international humanitaire, voire dans certains cas des crimes contre l'humanité. Dans les précédents rapports, l'accent a été mis sur la façon dont les belligérants ont de manière répétée commis de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire (massacres de nombreux civils, exécutions sommaires de prisonniers, bombardements aériens contre des cibles civiles, bombardements aveugles, attaques à la roquette et autres attaques d'artillerie dans des régions peuplées de civils, viols et tortures, incendies de maisons, pillage et saccage de sources de subsistance et de biens matériels), ce qui dans certains cas traduit la volonté d'imposer un châtiment collectif.
- 58. Le récent rapport de Human Rights Watch sur l'Afghanistan (juillet 2001), intitulé à juste titre « La crise de l'impunité », souligne que la communauté internationale n'a pas su faire porter aux factions belligérantes afghanes la responsabilité des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire et que l'indifférence de la communauté internationale (face en particulier à la fourniture d'aide militaire aux belligérants par des gouvernements qui ont pourtant pris des engagements contraires) a contribué à instaurer en Afghanistan un climat d'impunité, qui rend la poursuite des violations inévitable. Le rapport contient un exposé bien documenté des violations des droits de l'homme commises depuis des années par les différentes parties dans les territoires se trouvant sous leur contrôle. Les divers soutiens dont les parties en question bénéficient de l'étranger y sont également indiqués.
- 59. Les recommandations formulées dans ce rapport sur les droits de l'homme et la crise de l'impunité qui pourraient être approuvées sans plus attendre sont décrites ci-après.
- a) Toutes les parties au conflit devraient réaffirmer publiquement qu'elles s'engagent à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme et du droit international humanitaire qui garantissent la protection des civils, et lancer des

enquêtes et des poursuites à l'encontre des militaires responsables des violations;

- Le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et le Haut Commissaire aux droits de l'homme devraient demander que soient diligentées des enquêtes circonstanciées sur les violations présumées des normes internationales relatives aux droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont été signalées, notamment sur les affaires d'exécutions extrajudiciaires de civils, comme lors du récent massacre de Yakawlang. Les enquêtes que le Rapporteur spécial a menées dans le cadre de son mandat ont permis de réunir des preuves substantielles, qui sont résumées dans le présent rapport, ce qui montre bien qu'une enquête complète et détaillée est non seulement possible mais aussi indispensable pour protéger les preuves permettant de poursuivre les auteurs de graves violations des normes internationales relatives aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. Pour mettre un terme aux violations, il faut en finir avec l'impunité. L'Organisation des Nations Unies et les États Membres devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour s'assurer que les violations commises font l'objet d'enquêtes et que leurs auteurs sont traduits en justice;
- c) Lorsqu'il prend des mesures concernant l'Afghanistan, le Conseil de sécurité devrait veiller à assurer en priorité le respect des droits de l'homme et la protection efficace des populations civiles. Les mesures requises à cet effet ne devraient pas être remises à plus tard dans l'attente de progrès sur la voie d'un règlement politique du conflit;
- d) Un embargo complet sur les armes, accompagné de mesures idoines de contrôle, devrait être appliqué. En attendant, les États qui accordent un soutien militaire aux parties belligérantes devraient cesser de le faire, et s'abstenir d'autoriser le transit de matériel militaire sur leur territoire.

# IV. Aggravation de la crise humanitaire, privation des droits économiques et sociaux et nécessité d'intensifier l'assistance humanitaire

60. La situation humanitaire en Afghanistan a encore empiré et est devenue de plus en plus préoccupante en

raison des conséquences cumulées de la guerre, des violations des droits de l'homme et de la pire sécheresse que le pays ait jamais connue. Dans certaines régions, les effets de la sécheresse et des combats sont tellement imbriqués qu'il est presque impossible de savoir lequel des deux facteurs a déclenché les mouvements de population. On estime que les déplacés sont des Afghans particulièrement démunis, qui ont besoin d'être protégés et secourus et qui ne pourront retourner chez eux que si la sécurité s'améliore et qu'ils ont accès à tout le moins à de la nourriture et à de l'eau potable.

#### Situation des déplacés

61. La situation sur le terrain confirme les prévisions du Programme alimentaire mondial selon lesquelles plus d'un million de personnes risquaient d'épuiser leurs réserves de nourriture avant la récolte suivante, c'est-à-dire pendant la période de juin à septembre. Des signes de famine ont été signalés dans plusieurs circonscriptions administratives à l'ouest du pays. Plus de 150 000 personnes se pressent dans six camps de déplacés à Herat, dont quelque 120 000 personnes à Maslakh, le camp le plus important. Au nord, dans la province de Kunduz, qui est fortement touchée par les déplacements de population liés au conflit, des milliers de déplacés ont trouvé refuge dans des camps. Des communautés entières ont quitté les zones dévastées par la guerre et se sont établies dans les provinces de Kunduz et Baghlan. Des milliers de familles ont quitté leur domicile dans les provinces de Badakhstan et Takhar et sont en quête de nourriture et d'eau. Les camps de déplacés sont dépourvus d'installations sanitaires et une odeur pestilentielle d'ordures et d'excréments humains plane dans l'air, toutes conditions propices à la propagation de maladies. Des cas de choléra ont d'ailleurs été signalés dans une circonscription administrative de la province de Balkh. La population a fui les provinces septentrionales de Jowzjan, Sar-e Pol et Faryab, particulièrement touchées par la sécheresse, pour se réfugier dans la province de Balkh, qui accueille désormais le plus grand nombre de déplacés dans la région nord. Cette région compte plus de 200 000 déplacés. Les personnes qui, faute d'eau et de nourriture, ont fui les zones en proie à la sécheresse pour s'installer dans des camps de fortune dans la province de Balkh se retrouvent dans une situation identique à celle qu'elles ont quittée. Rares sont les déplacés à avoir trouvé du travail et la plupart n'ont d'autre recours que de mendier sur les marchés locaux. Des cas de malnutrition avancée ont été signalés.

- 62. Dans les provinces du sud, quelque 90 % des paysans déjà déplacés ont été contraints de partir de nouveau en quête d'eau. La pénurie d'eau signifie que quelque 23 000 familles déplacées, surtout des bergers nomades kuchi, n'ont pas pu retourner dans les pâturages traditionnels.
- 63. Les déplacements de population ont atteint des niveaux critiques. On estime aujourd'hui que plus de 800 000 Afghans sont récemment venus grossir les rangs des déplacés; 350 000 se sont réfugiés dans les pays voisins. Il importe d'intensifier l'assistance humanitaire afin de renforcer la protection et l'assistance que l'Organisation des Nations Unies s'efforce d'apporter dans toutes les régions d'Afghanistan, l'accent étant mis sur l'aide proposée sur place afin d'éviter de nouveaux déplacements involontaires.
- 64. Mise à mal par la guerre et la sécheresse, l'économie afghane s'est effondrée. Le pouvoir d'achat des travailleurs intermittents a chuté de 60 % dans les centres urbains. La monnaie locale continue de se déprécier. L'interdiction de la culture du pavot à opium, mesure décidée par les autorités taliban et qui est appliquée avec succès, a signifié que ceux qui se livraient précédemment à cette activité risquent de sombrer dans la pauvreté si on ne leur propose pas d'autres moyens de subsistance. Ironie de la situation, alors que les besoins humanitaires deviennent de plus en plus aigus et urgents, les autorités qui contrôlent les différentes zones ne font rien ou presque pour venir en aide aux habitants, leur permettre d'améliorer leur capacité de survie et subvenir à leurs besoins les plus pressants. Les rares ressources nourrissent l'effort de guerre de forces militaires qui violent les droits fondamentaux de populations innocentes pour qui survivre est le seul objectif.

#### Situation des réfugiés

65. Le Pakistan et la République islamique d'Iran ont exprimé leur réticence à accueillir respectivement quelque 150 000 et 200 000 nouveaux réfugiés, eu égard au fait que chacun accueille déjà environ deux millions de réfugiés, dont beaucoup sont présents sur leur territoire depuis plus de 20 ans. Dans ces deux pays, les réfugiés étaient la cible de mesures qui contribuaient à les dépouiller un peu plus de leurs

droits. Dans la République islamique d'Iran, des milliers d'Afghans ont perdu leur travail parce que depuis juin 2001 une loi impose aux Iraniens de payer au Gouvernement une amende de 25 dollars pour chaque employé afghan qui se trouve à leur service. La police a également pour instructions de poursuivre les employeurs qui embauchent des « résidents illégaux » et de déporter les « immigrés illégaux ». Au Pakistan, quelque 120 000 réfugiés du camp de Nasir Bagh, à Peshawar, étaient sous le coup d'une mesure d'expulsion. Tant la République islamique d'Iran que le Pakistan ont redoublé d'efforts pour juguler le flot de réfugiés et ont même exercé des pressions pour inciter ces derniers à rebrousser chemin. Il est intéressant de constater que des statistiques récentes du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) montrent que pour les cinq premiers mois de l'année les Afghans arrivent en tête des nationalités demandant l'asile, avec près de 20 000 demandes dans 27 pays européens.

66. Le 2 août 2001, le Pakistan et le Haut Commissariat pour les réfugiés ont conclu un accord important grâce auquel des milliers d'Afghans sont autorisés à demander provisoirement l'asile au Pakistan. Prévue pour durer 20 jours, la procédure de préfiltrage devait être mise en oeuvre dans le camp de Nasir Bagh à Peshawar et dans le camp improvisé de Jalozai tout proche. Une trentaine d'équipes devaient interroger les chefs de famille et recueillir des renseignements de base en vue de leur enregistrement. Composées de deux membres – un représentant des autorités pakistanaises et un représentant du Haut Commissariat – aidés d'un interprète, les équipes devaient passer auprès des 138 000 réfugiés résidant dans les deux camps. Il était prévu de disposer de 55 équipes d'ici à la fin du mois d'août. Le HCR a précisé que les familles candidates au rapatriement recevraient chacune 100 dollars des États-Unis et 150 kilos de farine de blé qui devraient faciliter leur réinstallation.

67. Dans son rapport annuel de 2000 présenté en mai 2001, le coordonnateur résident des Nations Unies a écrit ce qui suit : « La guerre demeure le principal obstacle à la jouissance des droits fondamentaux en Afghanistan. Chaque jour, les Afghans vivant dans les zones situées sur la ligne de front voient leur droit à la vie menacé par des bombardements effectués sans discernement et l'emploi aveugle des mines terrestres. De nombreux témoignages font état de la destruction délibérée de maisons et de biens essentiels à la survie, notamment les réseaux d'adduction d'eau, les réserves

de nourriture et le bétail. Les exécutions sommaires et les détentions arbitraires sont chose commune dans le conflit afghan et n'ont pas diminué ces derniers temps. » Le rapport précise également : « loin de la ligne de front, les droits fondamentaux des Afghans, qu'il s'agisse du droit à la nourriture, du droit au logement ou du droit à la santé, sont bafoués à un tel point que c'est le droit à la vie même d'une frange importante de la population qui est remis en cause. La sécheresse, la misère absolue et les restrictions imposées par les autorités taliban sur le droit des femmes à travailler hors de leur domicile sont une cause supplémentaire d'inquiétude. »

68. Le rapport met également en évidence les effets du firman (décret) édicté pendant l'été 2000, qui interdit aux Afghanes de travailler dans programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, à l'exception du secteur de la santé, et qui touche plusieurs milliers de femmes. Selon les termes employés dans le rapport, « il s'agit d'une violation flagrante du droit des Afghanes à travailler et à prétendre à un niveau de vie décent ainsi que d'un revers infligé au processus d'engagement conclu par l'Organisation des Nations Unies et les autorités taliban et qui repose sur un certain nombre de principes... Le décret sur l'emploi des femmes réduira considérablement la capacité des organismes d'assistance à venir en aide aux groupes de femmes ciblés en Afghanistan. »

69. Le programme commun adopté par les organismes d'assistance repose sur un certain nombre de principes conformes au Cadre stratégique pour l'Afghanistan et vise à : a) soulager les souffrances humaines; b) protéger et faire avancer les droits de l'homme; c) assurer des services sociaux minimum; d) donner aux Afghans des moyens d'existence durables; et e) apporter un appui au retour des réfugiés.

70. Les moyens financiers continuent à faire défaut malgré l'engagement pris par les donateurs d'apporter des ressources à hauteur des montants cibles. Compte tenu de l'évolution et de l'aggravation de la crise, les organismes d'assistance ont révisé le montant demandé dans l'appel de 2001, le portant de 229 millions de dollars à 283 millions. À ce jour (mi-août 2001), les donateurs ont versé un peu plus de 40 % du montant demandé, soit 114 millions. Selon le rapport, l'appui financier dont ont bénéficié les activités concernant les droits de l'homme a renforcé les mécanismes consultatifs et facilité le dialogue et la collaboration

entre les organismes d'aide humanitaire sur des questions prioritaires touchant les droits fondamentaux. Plusieurs initiatives de formation et d'information sur les droits de l'homme sont en cours et des mesures ont été prises pour harmoniser encore plus la ligne de conduite à adopter en matière de droits de l'homme en Afghanistan. Le renforcement des capacités autochtones dans ce domaine est également perçu comme une importante contribution à l'avènement d'une ère plus équitable et plus pacifique en Afghanistan.

# Conséquences des décrets et des politiques des autorités taliban

71. Les autorités taliban continuent d'adopter des édits, des directives politiques et des mesures qui vont à l'encontre des droits de l'homme. Certaines opérations de la police religieuse, telles que des descentes dans les hôpitaux, révèlent un durcissement de la position adoptée. Un hôpital récemment ouvert à Kaboul par une organisation non gouvernementale italienne a fermé le 18 mai à la suite d'une descente au cours de laquelle la police religieuse a passé à tabac plusieurs membres du personnel, au motif que les hommes et les femmes mangeaient ensemble à la cantine du personnel, allégation qui a ensuite été démentie par la direction de l'hôpital. En juin, on a signalé que la police religieuse avait fait une descente à l'hôpital d'Herat sous prétexte que les membres du personnel ne respectaient pas les directives concernant la coupe de cheveux. Le gouverneur taliban aurait sanctionné les responsables de la descente après avoir reçu une plainte à ce sujet. Le Coordonnateur des Nations Unies a fait état d'une hausse des immixtions par les autorités taliban dans le travail du personnel des Nations Unies, précisant que certains membres du personnel avaient été arrêtés et même brutalisés par les Taliban. On a également signalé une recrudescence de l'hostilité envers les organisations gouvernementales et les organismes humanitaires, laquelle est apparente dans les tentatives que fait la police religieuse pour étendre au personnel humanitaire le code de conduite et le code vestimentaire imposés à la population. L'annonce du Ministère de l'information selon laquelle les étrangers, y compris le personnel humanitaire, doivent s'engager par écrit à respecter les lois des Taliban avant de recevoir leur visa de travail a pour effet de les assujettir dans une large mesure aux lois islamiques s'appliquant aux Afghans et de les exposer aux châtiments corporels et à la peine capitale

en vigueur en Afghanistan. Les mesures visant à interdire aux femmes de se livrer à une enquête sur les personnes bénéficiant des services des boulangeries gérées par le Programme alimentaire mondial ont failli se solder par la fermeture de 130 boulangeries, qui nourrissent 280 000 personnes. Le problème a été réglé lorsque les autorités ont accepté que l'enquête soit confiée à des femmes travaillant pour le Ministère de la santé.

72. L'arrestation en août 2001 d'employés de l'organisation non gouvernementale Shelter Now International au motif qu'ils faisaient du prosélytisme auprès de musulmans a provoqué une vive inquiétude quant à la sécurité du personnel humanitaire et pourrait dissuader les organismes humanitaires de continuer à intervenir en Afghanistan, pays qui a pourtant cruellement besoin d'aide. Dans son rapport du 17 août 2001 (A/55/1028-S/2001/789, par. 44), le Secrétaire général a appelé l'attention sur ce problème :

« Les arrestations d'Afghans travaillant pour des organismes humanitaires par des forces des Taliban ont augmenté. Le personnel des Nations Unies et les responsables de l'aide sont fréquemment pris à partie et soumis à un comportement insultant de la part des services des Taliban. Ces mesures restrictives ont pour conséquence que les organismes d'aide ont de plus en plus de mal à atteindre les populations véritablement indigentes, et notamment les femmes. Il est donc impératif que les Taliban cessent de harceler les travailleurs humanitaires et s'engagent sans restriction à respecter les règles relatives aux besoins humanitaires opérationnels. »

Il a également fait observer ce qui suit (par. 45) :

« Dans le domaine des droits de l'homme, on ne constate aucune amélioration des politiques, des pratiques et des circonstances qui empêchent les Afghans d'exercer leurs droits les plus élémentaires. Comme on l'a noté dans les rapports antérieurs, les effets conjugués de la guerre, de mécanismes de gouvernement fragiles et non représentatifs, d'une pauvreté extrême et extrêmement répandue, de la sécheresse et du profond sous-développement du pays constituent, pour un nombre grandissant d'Afghans, un mélange mortel. De plus en plus d'Afghans sont donc poussés à partir, et à chercher ailleurs la

sécurité et des moyens de survivre, y compris dans les pays voisins et même au-delà. »

## V. Conclusions

- 73. L'aggravation de la situation humanitaire de l'Afghanistan a suscité un regain d'intérêt pour ce pays. Au vu des nouvelles arrivées de réfugiés au Pakistan et dans la République islamique d'Iran et des déplacements massifs de population, il faut non seulement intensifier les activités de protection et d'assistance mais aussi adopter une politique globale pour parvenir à un règlement qui s'attaque aux causes profondes de la crise.
- 74. Compte tenu des massacres répétés, à l'image de ceux qui se sont produits dans la circonscription administrative de Yakawlang dont il a été question plus haut, il importe de prendre des mesures pour mettre fin à un climat d'impunité caractérisé par des massacres et des violations systématiques des droits de l'homme, malgré les directives successives du Conseil de sécurité et les appels de la communauté internationale adressés aux belligérants pour qu'ils cessent de bafouer effrontément les droits de l'homme et d'enfreindre le droit humanitaire international.
- 75. Mettre fin au conflit est un passage obligé si l'on veut régler la crise. À l'évidence, il importe d'adopter une stratégie d'ensemble qui tienne compte de tous les aspects - politiques, militaires, humanitaires et humains - de la crise afghane et qui reconnaisse qu'en l'état actuel de la situation le droit du peuple afghan à décider de son avenir est foulé aux pieds. L'ingérence extérieure systématique explique que le conflit ait tant duré. Dans le cadre d'un règlement durable, il est donc très important que les différentes composantes du peuple afghan puissent exercer librement leur droit à décider de la forme de gouvernement dont ils veulent se doter, gouvernement qui devra reposer sur un mécanisme acceptable sur le plan international. Ce n'est qu'avec un tel mécanisme que l'on mettra un terme à la crise de légitimité dont pâtissent les organisations politiques existantes.
- 76. Un gouvernement véritablement représentatif, multiethnique et reposant sur une large assise qui serait instauré au moyen d'un mécanisme permettant au peuple afghan d'exercer son libre arbitre pourrait faciliter la conclusion d'une paix durable. Un tel gouvernement devrait prendre l'engagement solennel

d'honorer les obligations qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'Afghanistan est partie. Un appui international important proposé dans le cadre d'un plan national de relèvement et de reconstruction qui permettrait aux millions de réfugiés et de déplacés de rentrer chez eux et à l'ensemble des Afghans de reconstruire leur vie dans un pays unifié que des garanties internationales protégeraient de toute ingérence et intervention étrangères pourrait inciter les différentes composantes de la population afghane à coopérer avec la communauté internationale